Schéma - suivi médical

Arrêt

Avant le 1er avril 2022

L'arrêt dure depuis plus de 30 jours

Étape 1 : visite médicale de reprise

À partir du 1er avril 2022

L'arrêt dure moins de 60 jours

Étape 1 : rendez-vous de liaison

Étape 2 : rendez-vous de pré-reprise (si l'arrêt est supérieur à 30 jours)

Étape 3 : rendez-vous de reprise (si l'arrêt est dû à un accident professionnel)

L'arrêt dure plus de 60 jours

Étape 1 : rendez-vous de liaison

Étape 2 : rendez-vous de pré-reprise

Étape 3 : rendez-vous de reprise (peu importe le motif de l'arrêt)

À l'issue de la visite de reprise

Avis d'aptitude du médecin du travail

Reprise dans les conditions normales

Avis d'aptitude avec restriction

Aménagement et adaptation du poste

Proposition de reclassement

Licenciement pour inaptitude

Avis d'inaptitude

Proposition de reclassement

Licenciement pour inaptitude